



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/853/Rev.1/Add.4
24 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 127 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 24 août 1994, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres datées des 9 mars, 5 avril, 26 mai et 29 juillet 1994 (A/48/853/Rev.1 et Rev.1/Add.1 à 3), j'ai l'honneur de vous informer que la Mauritanie a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil fixé à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
